

Reçu en préfecture le 08/12/2023







## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

# Extrait des délibérations de la séance du 7 décembre 2023

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

## **ÉTAIENT PRÉSENTS:**

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bouamrane, Mme Azoug, Mme Youssouf, M. Constant, M. Blanchet, Mme Thibault, Mme Laroche, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi

M. Bedreddine donnant pouvoir à Mme Lecroq

Mme Dellac donnant pouvoir à M. Taïbi

M. Duprey donnant pouvoir à Mme Filhol

M. Monot donnant pouvoir à M. Molossi

M. Bluteau donnant pouvoir à Mme Choulet Mme Paul donnant pouvoir à Mme Ségura

## **ÉTAIENT ABSENTS:**

M. Cranoly, M. Monany, Mme Lagarde

\_\_

Publié le



ID: 093-229300082-20231207-2023\_12\_07\_014-DE

## Délibération n° 03-05 du 7 décembre 2023

POLITIQUE CULTURELLE – AIDES AUX PROJETS – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2023 – CONVENTIONS – AIDE AU PROJET D'INVESTISSEMENT – SUBVENTION À L'ASSOCIATION « VILLES DE MUSIQUES DU MONDE » – AVENANT

#### La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2018-IX-38 du 27 septembre 2018 relative à l'approbation du plan de mobilisation du Département pour la Seine-Saint-Denis 2024.

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu sa délibération n° 3-2 du 14 avril 2022 relative à une Olympiade culturelle inclusive et rayonnant sur toute la Seine-Saint-Denis – Stratégie départementale 2022-2024,

Vu sa délibération n°3-5 du 8 juin 2023 relative à la mise en place d'un fonds d'aide exceptionnelle pour l'année 2023 dédié au soutien aux acteurs culturels de rayonnement départemental, dans un contexte de crise énergétique et d'inflation,

Vu les conventions bipartites 2023-2025 avec le CDN théâtre public de Montreuil et l'association « Villes et musiques du monde approuvées par sa délibération n°3-1 du 23 mars 2023,

Vu la convention 2023 avec La Cité de la musique-Philharmonie de Paris approuvée par sa délibération n°3-1 du 6 juillet 2023,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

#### après en avoir délibéré,

- ALLOUE les subventions de fonctionnement suivantes :
  - 15 000 euros à l'association Gatti multiplié par X pour le projet de centenaire de la naissance d'Armand Gatti,



Envoyé en préfecture le 08/12/2023

Reçu en préfecture le 08/12/2023

Publié le

ID: 093-229300082-20231207-2023\_12\_07\_014-DE

 15 000 euros à La Cité de la musique-Philharmonie de Paris pour le projet « Démos-Grenade »,

- 20 000 euros au Centre dramatique National (CDN) Théâtre public de Montreuil au titre du volet lieu culturel accueillant du public ; ;
- APPROUVE les conventions, dont les projets sont ci-annexés, à conclure avec les organismes suivants :
  - La Cité de la musique-Philharmonie de Paris,
  - CDN Théâtre public de Montreuil;
- ALLOUE une subvention d'investissement de 200 000 euros à l'association Villes des musiques du monde relative aux travaux de construction de la « Fabrique musicale » pour son projet au point fort d'Aubervilliers ;
- APPROUVE l'avenant à la convention, dont le projet est ci-annexé, à conclure avec l'association Villes des musiques du monde ;
- CHARGE M. le président du Conseil départemental de signer les dites conventions au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental, et par délégation,

Adopté à l'unanimité : 🗸	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent	Certifie que le présent acte est
		acte, le	devenu exécutoire le